

*Abymes, mardi 18 août 2020*

## Covid-19 : La CGSS et la DRSM en première ligne avec le tracing contact

**Avec la recrudescence des cas de Covid-19 au sein de notre département, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe et la Direction Régionale du Service Médical (DRSM) redoublent d'efforts pour tracer rapidement les cas dits « contacts » et casser, voire éviter l'apparition, des chaînes de transmission.**

**2600** : c'est le nombre d'appels téléphoniques que la plateforme Contact Tracing de la CGSS Guadeloupe a passé depuis sa mise en place, pour identifier les personnes ayant été en contact avec un patient testé positif au Covid-19.

Pour rappel, depuis le 12 mai 2020, l'Assurance Maladie a lancé sa plateforme Contact Tracing ; dispositif géré conjointement au niveau local par la CGSS et la DRSM.

### **Le circuit :**

Chaque fois qu'un résident du département réalise un test PCR détecté positif, les données du laboratoire sont transmises à la CGSS via un applicatif exploité par le service médical de la CGSS. La plateforme COVID de la CGSS doit alors, dans les 4 heures, contacter et prendre en charge la personne malade. L'objectif est de savoir si elle a été en contact avec des personnes de sa famille, du voisinage, de la sphère professionnelle... afin qu'elle communique leurs coordonnées.

Les conseillers de l'Assurance Maladie de la CGSS et de la DRSM mobilisés disposent ensuite de 24h pour recontacter individuellement chacun des cas contacts recensés, les informer de leur potentielle exposition au virus, les inviter à s'isoler, à se faire tester et surtout à renforcer les gestes barrières.

### **En 2 chiffres :**

**25** : c'est le nombre d'agents qui se relaient, à l'heure actuelle, sur cette plateforme Contact Tracing, 7 jours sur 7, de 7h30 à 17h.

**4 à 5** : Pour un patient Covid-19 confirmé, ce sont en moyenne le nombre de cas contact avérés qui sont repérés dans son entourage familial.

**La CGSS  
Guadeloupe,  
bouclier de  
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 73 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.